



**SAINT-AUGUSTIN  
DE-DESMAURES**

## **AVIS PUBLIC**

### À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE- DESMAURES

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Le 25 mars 2010, Messieurs Roger Gagnon et Marc-André Gagnon de la compagnie C.R. Gagnon inc. ont présenté une demande de certificat d'autorisation visant la démolition des immeubles situés au 4913 et 4925, rue Lionel-Groulx à Saint-Augustin-de-Desmaures.

Toute personne voulant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière adjointe de la Ville au Service du greffe situé au complexe municipal au 200, route de Fossambault.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,  
Ce 21<sup>e</sup> jour de mai 2010

M<sup>e</sup> Caroline Nadeau, greffière adjointe  
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

[www.ville.st-augustin.qc.ca](http://www.ville.st-augustin.qc.ca)